

Vous allez nous soumettre une demande d'admission à l'entité De Park du Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique (« CHNP », « nous ») et nous vous en remercions. La protection de vos données à caractère personnel est de la plus haute importance. Nous traitons l'ensemble des demandes qui nous sont adressées avec le plus grand professionnalisme et la plus grande confidentialité tout au long du processus d'admission, conformément à la législation applicable en matière de protection des données, en particulier le Règlement général européen de protection des données 2016/679 applicable depuis le 25 mai 2018.

La présente Notice d'information (ci-après « Notice ») a pour but de vous informer sur le traitement de vos données personnelles par l'entité De Park CHNP lors de la procédure d'admission. Elle explique pourquoi et comment nous collectons des informations vous concernant et combien de temps nous les conservons. La présente Notice vous informe également sur vos droits.

Nous vous remercions de lire attentivement la présente Notice. En soumettant une demande d'admission, vous reconnaissez avoir lu et compris le contenu de la présente Notice et consentir au traitement des données de santé du futur résident en vue de l'évaluation des critères d'admission.

**1- Qui va traiter les données
communiquées lors d'une demande
d'admission ?**

Seul le CHNP traite les données à caractère personnel relatives aux demandes d'admission de l'entité De Park, en sa qualité de responsable du traitement.

**2- Quelles catégories de données à
caractère personnel font l'objet d'un
traitement ?**

Les données à caractère personnel incluent toutes les informations qui permettent d'identifier, directement ou indirectement, la personne de contact qui soumet la demande d'admission ainsi que le futur résident qui fait l'objet de la demande.

L'entité De Park CHNP collecte et traite les données à caractère personnel fournies directement par le demandeur. Ces données incluent dans un premier temps:

- les données d'identification du demandeur (nom, prénom(s)) ;

- les coordonnées du demandeur (adresse postale, numéro de téléphone, adresse email le cas échéant) ;
- le lien de parenté entre le demandeur et le futur résident, le cas échéant ;
- le choix de la structure envisagée (structure d'hébergement ou centre de jour) ;
- les données d'identification du futur résident (nom, prénom(s), nom de jeune fille, le cas échéant) ;
- l'état civil du futur résident, le cas échéant ;
- les coordonnées du futur résident (adresse postale, numéro de téléphone) ;
- le lieu et la date de naissance du futur résident ;
- la nationalité du futur résident et le cas échéant, l'existence d'un titre de séjour pour les nationalités hors UE ;
- le numéro de matricule du futur résident ainsi que la caisse de maladie.

Après réception de la demande d'admission, un accusé de réception vous sera envoyé et le service social de l'entité De Park CHNP prendra contact avec vous afin d'établir une enquête sociale.

L'enquête sociale comprend, outre les données visées dans le formulaire de demande initiale telles que détaillées ci-dessus, les données suivantes :

- l'identité et les coordonnées du médecin traitant ou de tout autre médecin spécialiste;
- les coordonnées d'une deuxième personne de contact, le cas échéant ;
- l'anamnèse sociale du futur résident (composition de la famille, dynamique familiale, ressources communautaires, état affectif, situation financière) ;
- l'existence d'une protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde);
- l'existence d'un plan de prise en charge par l'assurance dépendance et/ou l'existence d'aides techniques, le cas échéant;
- le contenu de rapports de tiers, le cas échéant (école pour les mineurs, rapports de spécialistes, rapport pédagogique,...)
- toute autre information volontairement communiquée par le demandeur ou le futur résident dans le cadre de la procédure de demande d'admission ;
- le rapport de la Commission d'admission lors de l'analyse de la demande.

Il convient de noter que l'absence de communication par le demandeur des données susvisées dans le cadre de la demande d'admission initiale ou dans le cadre

de l'enquête sociale ne permettra pas l'étude de la demande par la Commission d'admission de l'entité De Park CHNP.

3- Est-ce que des données sensibles sont collectées lors de la procédure d'admission ?

Afin de pouvoir évaluer le caractère urgent de la demande, les besoins ainsi que la structure d'accueil la plus adaptée de l'entité De Park CHNP au handicap mental du futur résident, celle-ci collecte des données relatives à la santé du futur résident qu'elles soient complétées par le médecin traitant dans la fiche d'informations ou collectées par le service social de l'entité De Park CHNP dans le cadre de l'enquête sociale réalisée. Les données collectées à cet effet visent à connaître :

- les besoins du futur résident en termes de soins et d'assistance et les motifs de la demande d'admission;
- les compétences du futur résident ;
- l'existence d'une carte d'invalidité ;
- les antécédents médicaux ;
- l'existence d'une prise en charge actuelle, le cas échéant ;
- toute information relative à l'état de santé du futur résident;

L'entité De Park CHNP ne demande ni ne souhaite collecter aucune autre donnée sensible du demandeur ou du futur résident, telles que des données révélant l'origine ethnique ou raciale, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale ou encore relative à la vie ou l'orientation sexuelle.

Veuillez noter que si vous décidez de communiquer de manière volontaire des données sensibles non sollicitées au cours de

la procédure d'admission, vous consentez au traitement desdites données par l'entité De Park CHNP.

4- Quelles sont les finalités du traitement et la base légale applicable ?

Les données à caractère personnel fournies par le demandeur dans le cadre de la demande d'admission sont traitées uniquement dans le cadre du processus de traitement de la demande, à savoir:

- l'enregistrement et le traitement de la demande d'admission ;
- la prise de contact avec le demandeur et le futur résident ;
- la réalisation de l'enquête sociale par le service social de l'entité De Park CHNP ;
- l'évaluation par la Commission d'admission de la demande au regard des besoins du futur résident et des critères d'admission ;
- l'évaluation des revenus du futur résident ou de ses parents pour les mineurs, au regard du coût d'un hébergement et des possibles solutions d'aides;
- le maintien et la mise à jour de la liste d'attente au regard du nombre limité de places disponibles ;
- la préparation, le cas échéant, du contrat d'hébergement ou d'accueil selon l'objet de la demande, pour les dossiers retenus pour lesquels une place s'est libérée.

Le traitement des données personnelles effectuées pour les raisons listées ci-dessus est nécessaire à l'entité De Park CHNP afin de pouvoir prendre des mesures préalables à la conclusion d'un contrat d'hébergement ou d'accueil selon l'objet de la demande, pour les dossiers qui ont été retenus et pour lesquels

une place s'est libérée. Il relève plus généralement de l'intérêt légitime du CHNP de pouvoir traiter les demandes d'admission reçues et les données personnelles y afférentes.

Quant aux données relatives à la santé du futur résident, celles-ci ne sont collectées qu'avec le consentement du résident ou de son représentant légal. Le consentement peut être retiré à tout moment avant l'étude de la demande par la Commission d'admission. Toutefois en cas de retrait du consentement au cours de la procédure d'admission, la demande ne pourra pas être présentée à la Commission d'admission puisque les critères d'admission ne pourront pas être analysés.

5- Qui aura accès aux données personnelles communiquées ?

Seules les personnes habilitées de l'entité De Park CHNP pourront accéder aux données personnelles visées par la procédure d'admission, dont les membres de la Commission d'admission ou toute autre personne invitée par celle-ci pour avis.

Toute demande d'information ou réclamation relative au traitement de la demande d'admission pourra également être traitée par les membres de la Direction.

Le service informatique du CHNP effectuant la maintenance informatique des systèmes, il est possible qu'à titre exceptionnel, des données puissent être accessibles temporairement par l'informaticien en charge de la maintenance en cas de problème technique.

Les données personnelles collectées par l'entité De Park CHNP ne feront l'objet d'aucun autre échange ou transfert à des tiers, sauf

obligation légale ou réglementaire pour le CHNP de transmettre les données sur demande des autorités administratives telle que l'assurance sécurité sociale ou dépendance ou encore aux autorités judiciaires et conseil(s) externe(s) pour la sauvegarde de ses droits.

6- Pendant combien de temps les données personnelles seront-elles conservées ?

L'entité De Park CHNP conserve les données collectées dans le cadre d'une demande d'admission uniquement pendant le temps nécessaire à la réalisation des finalités visées sous le point 4.

Lorsque l'admission est validée par la Commission d'admission et qu'une place est disponible, les données collectées lors de la demande seront conservées dans le dossier du résident pendant toute la durée du contrat conclu (hébergement ou accueil) et à l'échéance de son terme, pendant la durée de prescription légale applicable.

Pour les demandes qui ne seraient pas validées par la Commission d'admission faute de place disponible, le futur résident sera placé sur une liste d'attente pendant une durée de 5 ans, sauf opposition du demandeur. Les données seront supprimées à l'expiration de ce délai.

Le demandeur pourra toutefois réintroduire une nouvelle demande à l'expiration de ce délai. Les critères d'admission, notamment les besoins et l'autonomie du futur résident seront alors réévalués.

7- L'entité De Park CHNP fait-elle usage d'une prise de décision automatisée ?

Non, l'entité De Park CHNP ne fait pas appel à une prise de décision automatisée dans le cadre du processus d'admission.

8- Quels sont vos droits au regard du traitement de vos données ?

Conformément à la législation applicable en matière de protection des données, vous bénéficiez, en tant que personne concernée tout comme le futur résident dont les données personnelles sont collectées et traitées, des droits suivants :

- le droit d'accès, de rectification et/ou si applicable le droit d'effacement de vos données à caractère personnel;
- le droit de retirer votre consentement pour le traitement des données de santé¹ ;
- le droit de demander la limitation du traitement ou de vous opposer pour des motifs légitimes au traitement de vos données à caractère personnel, si applicable;
- le droit de demander la portabilité de vos données en vue de les communiquer à un autre établissement ou institution ;
- le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale pour la protection des données (CNPD) concernant le traitement de vos données à caractère personnel par le CHNP;

<https://cnpd.public.lu/fr/particuliers/faire-valoir.html>.

¹ Le consentement peut être retiré à tout moment avant l'étude de la demande par la Commission d'admission. Toutefois en cas de retrait du consentement au cours de la procédure d'admission, la demande ne pourra pas être

présentée à la Commission d'admission puisque les critères d'admission ne pourront pas être analysés.

Pour toute demande d'information concernant le traitement de vos données personnelles par le CHNP ou si vous souhaitez exercer vos droits ou celui du résident, vous pouvez contacter le *Data Protection Officer* du CHNP par e-mail à :

DPO@chnp.lu ou par courrier daté et signé à l'adresse :

C H N P - A l'attention du DPO
17, avenue des Alliés - BP 111
L-9002 Ettelbruck

Toute demande pour l'exercice de vos droits ne sera prise en compte que si elle est accompagnée de la copie de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport en cours de validité).

9- La présente Notice d'information peut-elle être modifiée ?

Il est possible que le CHNP modifie à tout moment la présente Notice afin de l'adapter aux modifications de traitement qui pourraient intervenir à l'avenir ou en vue de se conformer à la législation applicable.

Toute mise à jour sera publiée sur le site internet du CHNP.